

Récylum : bilan à 1 an

Récylum, l'éco-organisme agréé pour enlever et traiter les lampes usagées, fait le point un an après le lancement de la filière. Bilan et objectifs pour 2008 ...

1. Où en est la filière ?

- **440 producteurs sont déjà adhérents**, qui auront mis environ 100 millions de lampes sur le marché en 2007, soit 11.000 tonnes.

- **5.500 Points de collecte ont déjà rejoint la filière** : une belle montée en puissance du réseau ! Près de 10.000 conteneurs ont été livrés pour les équiper.

- Plus de **23 millions d'habitants sont desservis** par les déchèteries en contrat avec Récylum.

- La filière a effectué une montée en puissance progressive pour atteindre une **collecte moyenne de 80 tonnes par semaine**, ce qui équivaldrait en année pleine à 4.000 tonnes, soit **36 % des tonnages mis sur le marché en 2007**.

- **Les lampes collectées sont recyclées à plus de 93% de leur poids**, dépassant l'objectif de valorisation de 80% exigé par la Directive DEEE.

Répartition des points de collecte :

- distributeurs grand public : 37%
- distributeurs professionnels : 24%
- collectivités/déchèteries : 24%
- électriciens/installateurs : 9%
- collecteurs de déchets : 3%
- gros utilisateurs : 3%

Répartition des lampes collectées par type de point de collecte :

- collecteurs de déchets : 55%
- distributeurs professionnels : 23%
- relampeurs/installateurs : 15%
- collectivités locales/déchèteries : 3%
- gros utilisateurs : 2%
- distributeurs grand public : 2%

2. Objectifs 2008

- Nombre de Points de collecte : **7.000**

- Collecte annuelle : **5.000 tonnes**, représentant **44% des tonnages mis sur le marché en 2007**

- Dans les DOM : déploiement de la filière lancée le 15 novembre dernier

3. Rappel : situation de départ

Les lampes à économie d'énergie (tubes fluorescents, lampes fluo compactes...) consomment 5 fois moins d'énergie que les ampoules à filament et ont une durée de vie 10 fois supérieure. Le bénéfice environnemental de leur usage est total dès lors qu'elles sont recyclées. Or, jusqu'au démarrage de la filière mise en place par Récylum, à peine 15% des lampes étaient collectées et traitées par des prestataires spécialisés.

Répartition du gisement de lampes usagées par détenteurs :

- Particuliers : 15%
- Petits professionnels (artisans, commerçants) : 35%
- PME : 40%
- Gros industriels, gros tertiaires et collectivités locales : 10%

Contacts presse

Récylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com

Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • sophie@commeuneimage.fr

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : www.recylum.com – 0810 001 777 (prix d'un appel local)